



Paris, le 5 novembre 2020

Protocole COVID à respecter pour le déroulement des actions fédérales

Le protocole sanitaire de rentrée édicté par la FFTir dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 est applicable pour tous et [disponible ici](#).

En complément de ces mesures et **jusqu'à nouvel ordre**, il sera nécessaire de respecter les points suivants :

1 / Il est de la responsabilité de chacun (athlètes + cadres) de se soumettre à un test PCR **ou à un test antigénique (possible si vous n'avez pas de symptôme et moins de 65 ans)** dans les 72 à 96h (3 à 4 jours) avant le début du stage. Il paraît évident qu'en cas de positivité (et dans le respect du secret médical) ou dès l'apparition de symptômes les personnes concernées restent chez elles.

Pour les athlètes, cadres et accompagnateurs Para-tir, ces tests PCR sont rendus obligatoires dans les mêmes délais que décrits ci-dessus.

Attention, au vu des délais qu'imposent certains centres de dépistage, il est urgent de se renseigner une semaine au moins avant le début du stage pour effectuer ce test.

2 / Il convient de limiter au maximum le nombre de personnes présentes (parents, intervenants extérieurs, membres du club, ...) sur les actions.

3 / L'hébergement en **chambre double est possible** dès lors que les stagiaires et l'encadrement ont effectué le test et que le résultat s'avère négatif (pas de contrôle possible dû au respect du secret médical, il en va de la responsabilité de chacun pour se protéger et protéger les autres).

4 / Le **port du masque est obligatoire** comme indiqué dans le protocole. Il est donc obligatoire à tout moment (transport, lieux de circulation, restauration, ...) sauf dans le cadre de la pratique sportive quand la distanciation sociale d'un mètre peut être respectée. Le port du masque reste obligatoire pour les entraîneurs (lieu de travail).

5 / Des **gels hydro-alcooliques** et des **lingettes désinfectantes** seront mis à la disposition des stagiaires par le responsable du stage. Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (boutons de commande des ciblées, poignées de porte, interrupteurs, matériel ou outillage en cas d'utilisation par plusieurs personnes (peson, tournevis...) doit être désinfecté.

6 / **Au pas de tir** utilisation d'une ligne de tir sur deux si la distanciation d'un mètre entre les tireurs n'est pas possible.

7 / **Un registre** des personnes présentes avec dates et horaires sera tenu sur place.

8 / En cas de suspicion ou de problème lors du stage, il faudra contacter le **Médecin fédéral (Christophe Ridel)** pour avis ou décision.

Coordonnées : cridel@fftir.org / 06 37 75 33 02

9 / Recommandations complémentaires : **aérer régulièrement**, si cela est possible, les locaux.

10/ Le **référent Covid** sera l'entraîneur responsable de l'action sur place